

FORMATION DES TECHNICIENS DE LA
DOCUMENTATION EN HAÏTI

Rapport de la mission d'évaluation
effectuée à Port-au-Prince
du 25 juillet au 1 août 1989

par Jean Casimir et Jacques Paradis

(Delmas, Haïti, Août 1989)

FORMATION DES TECHNICIENS DE LA DOCUMENTATION EN HAÏTI

RAPPORT DE LA MISSION D'ÉVALUATION

TABLE DES MATIERES

<u>RÉSUMÉ</u>	ii
<u>A. DESCRIPTION DU PROJET</u>	1
<u>B.- ÉVALUATION DU PROGRAMME</u>	3
1.- <u>Organisation des cours</u>	3
2.- <u>Choix des cours</u>	4
3.- <u>Sélection des étudiants</u>	5
4.- <u>Motivation et intérêt des étudiants</u>	6
5.- <u>Pédagogie</u>	7
6.- <u>Équipement, matériel, publications</u>	7
7.- <u>Employeurs et autorités haïtiennes</u>	8
<u>C.- CADRE INSTITUTIONNEL DU PROJET</u>	8
1.- <u>Cadre institutionnel de la documentation</u>	8
2.- <u>Cadre institutionnel du Projet</u>	11
a.- <u>L'Institution de tutelle et les objectifs</u>	11
b.- <u>L'Institution d'accueil et les risques du Projet</u>	13
c.- <u>La Coopération avec le Cégep Lionel Groulx</u>	14
3.- <u>Les Partenaires du Projet</u>	16
4.- <u>La structure administrative du Projet</u>	17
<u>D.- ATTRIBUTION ET RECONNAISSANCE DU DIPLOME</u>	19
<u>E.- RECOMMANDATIONS</u>	20
<u>ANNEXE I</u> <u>CHRONOLOGIE DE LA MISSION</u>	25
<u>ANNEXE II</u> <u>LISTE DES COURS DISPENSES</u>	27

RAPPORT DE LA MISSION D'ÉVALUATION

RÉSUMÉ

A.- Description

1.- Le Projet confié à l'INAHCA et par la suite à la Bibliothèque Nationale, l'organisation d'un programme de formation technique pour les fonctionnaires publics des milieux documentaires.

B.- Évaluation du Programme

2.- Les cours dispensés de janvier à décembre 1986, ajoutés aux travaux pratiques, se répartissent sur plus de 450 heures. L'entraînement des stagiaires se fait après les heures de travail de ceux-ci. Dans le cas d'une éventuelle reprise du Projet, le programme pourrait s'étendre sur 15 au lieu de 12 mois.

3.- Le programme des cours d'orientation technique offre une balance entre le théorique et le pratique. En cas de reprise, il ne devrait pas être modifié substantiellement. On pourrait lui adjoindre des cours de gestion de documents, de services publics dans les bibliothèques, de gestion de bibliothèque et de centres de documentation, de même que sur les acquisitions y compris des aspects d'édition et du marché du livre dans la Caraïbe.

4.- 20 étudiants ont été sélectionnés suivant les critères établis. Au cas d'une éventuelle reconduction, il faudrait privilégier les fonctionnaires de province et ceux des bibliothèques du secteur privé.

5.- Les stagiaires font montre d'une excellente motivation, la majorité d'entre eux accusent un intérêt à poursuivre une carrière dans la documentation.

6.- Les stagiaires ont affirmé avoir été satisfaits de leurs cours et de leurs professeurs. Ils ont souligné une pénurie de manuels et d'instruments de travail et, auraient souhaité un plus grand accès aux micro-ordinateurs.

7.- Les acquisitions du projet sont placées à l'INAGHEI comme prévu, hormis le micro-ordinateur qui se trouve à la Bibliothèque Nationale. Cette situation devrait être corrigée dans les meilleurs délais.

8.- Employeurs et autorités administratives ont unanimement souligné l'importance et l'intérêt du programme.

C.- Cadre institutionnel

9.- Le cadre institutionnel de la documentation en Haïti correspond à celui d'un état policier gouverné par une autorité centrale au pouvoir absolu. Une poignée de spécialistes s'efforcent avec les moyens du bord de réaliser des prouesses malgré cette structure normative.

10.- Avant février 1986, l'obstacle à l'obtention de l'objectif à long terme du Projet découle du rôle de la Première Dame de la République à l'époque. Le Conseil Scientifique adopte plusieurs mesures pratiques qui permettent de mener le Projet à bonne fin. Il convient d'assurer, dans le cas d'une éventuelle reprise, le respect des mandats et des compétences des Ministères impliqués dans son exécution.

11.- Les problèmes causés par l'absolutisme du pouvoir et ses séquelles se reflètent dans l'ambiguïté des définitions que reproduit le Résumé de Projet élaboré par le CRDI. Les risques causés par cet absolutisme échappent à l'attention du Centre.

12.- Le rôle attribué au début du Projet à l'organisme coopérant, le Cégep Lionel Groulx, s'est estompé après la démission du premier directeur de formation. Les potentialités de la coopération sont demeurées inexploitées. Dans le cas d'une éventuelle reprise, il conviendrait, en autres mesures, de considérer une visite par les meilleurs stagiaires des bibliothèques québécoises, qu'organiserait le Cégep d'un commun accord avec le CRDI.

13.- Le cadre institutionnel du Projet comprend, depuis février 1986, des organismes de l'état dotés d'un pouvoir de négociation accru et auxquels il n'est pas donné l'opportunité de faire valoir leur droit de regard sur le Projet. On peut citer les Ministères de la Fonction Publique, de l'Éducation Nationale, du Plan et de la Coordination, de même que l'Association des Bibliothécaires.

14.- Tant les imprécisions héritées du régime politique antérieur à février 1986 que les nécessités de mettre en oeuvre des mesures pratiques pour assurer la bonne marche du Projet ont conduit à une structure administrative où l'organisme de gestion financière, d'exécution, de supervision ainsi que la direction de formation se confondent en un seul et même corps, cumulant toutes les fonctions de direction.

15.- 7 mois après la fin des cours, les participants n'ont pas encore reçu leur certificat de fin d'étude. Un diplôme sera remis à ceux qui ont subi avec succès les examens de fin de cycle et une attestation sera donnée aux autres. Ce diplôme ne sera pas délivré par l'INAGHEI. Après quelques démarches de la direction du Projet par devant les Ministères de l'Information, de la Fonction Publique et de l'Éducation Nationale, ces autorités éducatives et administratives seraient prêtes à endosser la formation dispensée.

D.- Recommandations

16.- La Mission félicite la Chargée de Projet, le Conseil Scientifique, les Directeurs de formation et les stagiaires, pour les sacrifices qu'ils ont consentis afin de mener à bien le Projet et recommande au CRDI sa reconduction.

17.- La Mission recommande de considérer deux reprises du Projet afin de créer une masse critique d'au moins 75 techniciens de la documentation (les 26 de la première expérience, et environ 25 à chaque reprise). Elle recommande de privilégier les fonctionnaires d'unités administratives ou académiques n'ayant pas profité du premier cours, les fonctionnaires de province et ceux du secteur privé.

18.- La Mission recommande de ne pas fixer comme but, à la fin du financement externe, l'implantation d'une maîtrise en Bibliothéconomie à l'INAGHEI. L'objectif, modeste mais réaliste, du Projet serait de rendre viable la création d'une école technique supérieure de bibliotechniciens. Cette école pourrait être du secteur public, sous la tutelle de l'Université et éventuellement de l'INAGHEI, ou du secteur privé, sous la tutelle de l'Association des Bibliothécaires.

19.- La Mission recommande qu'une éventuelle reprise du Projet obéisse à une stratégie visant:

a.- à neutraliser, dans toute la mesure du possible, les effets de la crise politique et à parer aux éventuels changements d'organisme de tutelle;

b.- à impliquer les Ministères directement concernés par le développement des infrastructures de documentation, de même que l'Association des Bibliothécaires, dans la supervision du Projet, en les invitant à mandater des représentants au Conseil Scientifique;

c.- à sensibiliser l'opinion publique de l'importance des sciences de l'information et à organiser des groupes d'intérêts pour la reformulation du cadre institutionnel de la documentation en Haïti.

20.- La Mission recommande de changer la composition du Conseil Scientifique en y incluant outre les Ministères impliqués, l'Association des Bibliothécaires et le Directeur (ou la Directrice) de formation. Ce dernier fonctionnerait comme rapporteur du Conseil. La chargée du Projet en serait la présidente.

21.- La Mission recommande de revenir à la formule originelle d'un seul directeur de formation, employé à plein temps et avec les mêmes fonctions prévus dans le projet initial.

22.- La Mission recommande une plus grande participation des étudiants à la gestion du Projet. Cette participation aurait lieu au moyen d'évaluations périodiques du Projet, faisant pendant aux évaluations des stagiaires à la fin de chaque cycle. Les évaluations du Projet par les étudiants, une fois consolidées par l'un d'entre eux en un seul document, seraient adressées au Conseil Scientifique, pour information.

23.- La Mission recommande à la fin d'une éventuelle reprise du Projet un symposium national de bibliothécaires, techniciens de la documentation et décideurs des organismes impliqués. Si deux reprises du Projet sont considérées, la Mission recommande la tenue de deux symposiums.

24.- Les symposiums formuleraient à l'intention des autorités éducatives et administratives de même qu'à l'intention de l'Association des Bibliothécaires, des recommandations versant:

a.- sur les voies et moyens de surmonter les obstacles au développement des sciences de l'information en Haïti;

b.- sur la formulation d'une politique de l'information et la promulgation d'une loi du dépôt légal, et

c.- sur le développement de la profession de spécialiste de la documentation dans le pays.

FORMATION DES TECHNICIENS DE LA DOCUMENTATION EN HAÏTI

RAPPORT DE LA MISSION D'ÉVALUATION

EFFECTUÉE A PORT-AU-PRINCE DU 25 JUILLET AU 1 AOÛT 1989

A. DESCRIPTION DU PROJET

En septembre 1984, une réunion de concertation regroupant des représentants des milieux documentaires haïtiens, du CRDI et de l'AUFELF concluait à la nécessité de mettre sur pied un programme de formation technique pour le personnel des milieux documentaires haïtiens. Les objectifs du Projet se présentaient comme suit:

Le but de ce projet est de renforcer les structures documentaires haïtiennes en assurant une formation technique aux personnels remplissant déjà des fonctions d'appui aux cadres dans des bibliothèques, archives et centres de documentation. Le cycle de formation sera sanctionné par un diplôme de l'organisme d'accueil.

Les objectifs suivants seront poursuivis:

- a) élaborer, en collaboration avec le CÉGEP Lionel Groulx de Sainte-Thérèse, le programme d'études et le plan d'exécution d'un cycle de formation en techniques documentaires pour les non-professionnels;
- b) dispenser les cours à quinze stagiaires travaillant déjà dans des centres de documentation, pour un cycle complet de quinze mois répartis en trois sessions et totalisant 450 heures d'enseignement;
- c) effectuer une évaluation du programme et présenter à l'INAHCA des recommandations quant à son implantation à long terme au sein de l'INAGHEI.⁴

Financé par le CRDI, le Projet devait être initialement sous la responsabilité de l'INAHCA² et utiliser les facilités matérielles de l'INAGHEI.³ Il prévoyait la mise

¹. - Cf. CRDI, Résumé de Projet, 3-P-85-1003.

². - Institut National Haïtien de la Culture et des Arts avec pour mission de définir la politique culturelle du Gouvernement et de planifier l'action gouvernementale dans les domaines de la culture, des arts et des sciences. Parmi les responsabilités spécifiques de l'INAHCA, on note en particulier les bibliothèques et archives du pays. (CRDI, Résumé du Projet, para. 4.)

en place d'un Conseil scientifique composé de représentants des milieux documentaires haïtiens et l'engagement à plein temps d'un directeur de formation chargé de la gestion pédagogique ainsi que de la plus grande partie de l'enseignement proprement dit.

Un stage de quatre mois devait avoir lieu au sein du Département des Techniques de la Documentation du Cégep Lionel-Groulx de Sainte Thérèse au Québec pour le directeur de la formation afin de lui permettre de se familiariser avec un type d'enseignement technique et professionnel en documentation comparable à celui envisagé dans le cadre du Projet.

Prévu pour une réalisation effective en 1986 et 1987, le Projet connut certains retards suite aux événements politiques survenus en Haïti et suite également à certains problèmes administratifs. Ce n'est qu'en septembre 1985 qu'eût lieu finalement le stage prévu au Québec. En 1987, l'INAHCA disparaissait comme institution et la Bibliothèque Nationale d'Haïti prenait la relève comme gestionnaire du Projet. Le directeur de formation démissionnait la même année et devait être remplacé par deux bibliothécaires haïtiens. Les cours devaient finalement être dispensés au cours de l'année 1988.

En juillet 1989, le CRDI chargeait Monsieur Jean Casimir, sociologue haïtien, et Monsieur Jacques Paradis, professeur en techniques de la documentation au Cégep Lionel-Groulx de Sainte Thérèse, d'une Mission d'évaluation en regard du Projet finalement réalisé.

Les termes de référence de la Mission prévoyaient:

- a.- rencontrer le personnel affecté au Projet, ainsi qu'un échantillon des étudiants et leurs employeurs afin de déterminer dans quelle mesure le cours et les travaux pratiques étaient utiles et adaptés au milieu de travail des techniciens;
- b.- examiner le cadre institutionnel, le programme d'enseignement et le contenu des principaux cours et présenter des recommandations en vue d'une éventuelle reprise du cours, en termes

³.- Institut National d'Administration, de Gestion et de Hautes Études Internationales, rattaché à l'Université d'État.

- c.- commenter sur la nature et le mode d'attribution du diplôme de fin de cours, et la reconnaissance du dit diplôme par les autorités éducatives et administratives;
- d.- effectuer un constat relatif à l'équipement et aux publications achetées dans le cadre du Projet.

B.- ÉVALUATION DU PROGRAMME

Lors de la Mission d'évaluation effectuée à Port-au-Prince du 25 juillet au 1er août 1989, Messieurs Jean Casimir et Jacques Paradis ont rencontré tour à tour les membres du Conseil scientifique, les directeurs de formation et professeurs du programme, les étudiants, les employeurs et les autorités haïtiennes concernées par le programme afin d'évaluer sa pertinence et la valeur de la formation dispensée.

1.- Organisation des cours

Les cours ont été dispensés entre janvier 1988 et décembre 1988. Ils ont été répartis en trois sessions ou cycles, chaque session étant d'une durée approximative de douze semaines et comportant quatre cours à raison de trois heures par semaine. On trouvera à l'annexe II la liste de ces cours.

Chaque cours comprend, dans une proportion variable, un enseignement théorique et des travaux pratiques. Ces travaux se poursuivent d'ailleurs souvent au-delà des trois heures de cours réglementaires. Au total, on dépasse largement les 450 heures de formation initialement prévues.

Les cours avaient lieu après les heures de travail -- de 15 à 18 heures -- du lundi au jeudi inclusivement. Sauf quelques exceptions, les candidats ne bénéficiaient pas de conditions particulières. Il s'agissait d'un effort supplémen-

taire à fournir que ne compensait pas nécessairement l'espoir d'une augmentation des salaires ou d'une promotion.

Il n'est donc pas étonnant qu'une certaine lassitude ait pu se manifester à mesure que les cours se prolongeaient. Dans le cas d'une reprise éventuelle du programme, il faudrait prévoir des temps d'arrêt entre les sessions. Certains accommodements de la part des employeurs (allègement du temps de travail, modifications d'horaires, etc.) pourraient contribuer à une meilleure motivation et à une plus grande participation de la part des étudiants.

2.- Choix des cours

Le choix des cours a été dans l'ensemble très judicieux. L'orientation vers des cours de nature strictement technique au détriment de cours de formation générale a favorisé l'adéquation du programme aux réalités du travail, tenant ainsi compte du niveau de formation scolaire des stagiaires.

On nous a suggéré, dans le cadre d'une reconduction du programme à court terme, de l'allonger à 15 mois au lieu de 12. Cela permettrait de l'approfondir en incluant quelques cours ne pouvant trouver place à l'intérieur du curriculum actuel. La Mission fait sienne cette suggestion, tout en recommandant de ne pas modifier le curriculum substantiellement dans le cadre d'une reconduction.

Au niveau des cours qui pourraient être ajoutés, la Mission a noté les suggestions suivantes:

- un cours d'introduction à la gestion des documents ("records management");
- un cours sur les services publics en bibliothèque pouvant inclure certains aspects sur la circulation des documents, l'aide aux usagers, l'animation et le marketing en bibliothèque;

- un cours sur la gestion des bibliothèques et les centres de documentation;
- un cours sur les acquisitions incluant certains aspects de l'édition et du marché du livre dans la Caraïbe.

Dans l'optique de l'ajout de certains cours, il serait bon de prévoir que les premiers étudiants du Projet puissent les suivre et compléter ainsi leur formation.

3.- Sélection des étudiants

Le processus de sélection des candidats a respecté les critères initialement prévus bien que leur nombre final ait dépassé le chiffre de 15 fixé au départ. Le programme a touché 26 stagiaires.

Les professeurs ont souligné un manque d'homogénéité face aux connaissances préalables et à la capacité de répondre à un niveau d'exigences plus élevé, dérivant du plus grand nombre d'étudiants. Bien que le Conseil scientifique soit à même d'ajuster le mode et les critères de sélection au contexte d'une reconduction du programme et d'autoriser les cours d'appui ou de mise à niveau, il y aurait lieu d'être prudent à ce sujet.

Les membres du Conseil scientifique et des représentants des autorités haïtiennes ont signalé à la Mission des changements à apporter dans les critères de sélections de stagiaires au cas d'une éventuelle reprise du Projet. Tenant compte des caractéristiques de la demande de ce type de professionnel, le Conseil propose de diversifier le recrutement en privilégiant les centres de province et les bibliothèques du secteur privé. Ce dernier secteur comprend des bibliothèques publiques, d'enseignement et spécialisées. Il dessert de fait un très large public et a des possibilités d'expansion encore inexploitées. La Mission endosse ce point de vue et recommande de plus d'accorder une préférence aux candidats

des unités administratives ou des facultés de la capitale n'ayant pas été représentées lors du premier cours.

4.- Motivation et intérêt des étudiants

Lors des rencontres, la Mission a pu se rendre compte que les stagiaires avaient apprécié la formation reçue. Cette satisfaction se manifestait même dans le cas des cours qui n'étaient pas directement reliés à leurs tâches quotidiennes.

Dans la plupart des cas, la Mission a pu noter un intérêt certain pour une carrière dans le domaine de la documentation ainsi qu'un désir de pousser plus loin la formation professionnelle reçue.

La formation a été suffisamment large pour permettre une certaine polyvalence au niveau des emplois. Toutefois, elle a été orientée davantage vers le milieu des bibliothèques. Les milieux reliés à l'archivistique et à la gestion des documents ont pu se sentir défavorisés.

Enfin, la Mission s'est interrogée sur un certain "décrochage" survenu chez les étudiants au niveau de la dernière session. Selon les témoignages recueillis, la situation s'explique par:

- la fatigue normale des étudiants appelés à fournir un effort supplémentaire constant sur une période relativement condensée;
- l'augmentation des exigences et du niveau des cours par les professeurs;
- le contexte socio-politique d'Haïti où les événements pouvaient difficilement ne pas influencer sur l'atmosphère des études et du travail des fonctionnaires;
- la question de la reconnaissance des études (voir plus loin) qui a véritablement perturbé le milieu tout au cours de cette dernière session.

5.- Pédagogie

Sur le plan pédagogique, les étudiants ont été satisfaits de leurs professeurs qui ont su s'adapter au contexte haïtien maintenant ainsi une qualité d'enseignement de premier ordre. Ils auraient aimé que la pratique prenne encore davantage le pas sur la partie théorique. C'est peut-être à ce chapitre qu'il faut déplorer le fait que les directeurs de formation n'aient pas bénéficié du stage au Cégep Lionel-Groulx bien qu'ils aient profité du matériel recueilli.

Les étudiants auraient également apprécié une plus grande diversité au niveau des professeurs. Il serait intéressant et profitable que le plus grand nombre possible de professionnels haïtiens en documentation dispensent des cours d'appui.

Enfin, les étudiants ont dans certains cas souligné la pénurie de manuels et autres instruments de travail. Cela a été particulièrement ressenti dans le cadre du cours en informatique documentaire où l'on aurait souhaité un plus grand accès aux micro-ordinateurs.

6.- Équipement, matériel, publications

Pour ce qui est du matériel acheté dans le cadre du programme, la Mission constate que, dans l'ensemble, les choix ont été judicieux et conformes aux principes élaborés à l'origine du Projet. Une grande partie des dépenses aura surtout servi à défrayer les coûts de papeterie et de photocopie.

En ce qui concerne les publications, on a surtout, dans un premier temps, cherché à constituer une petite collection de base en bibliothéconomie. Dans l'éventualité d'une reprise des cours, la Mission croit que l'on devrait davantage mettre l'accent sur l'achat de matériel pédagogique destiné aux étudiants.

Il serait souhaitable notamment que chaque étudiant dispose durant les cours des instruments de travail essentiels: règles de catalogage, tables de classifica-

tion, répertoires de vedettes-matières et thésaurus, manuel de classement, etc. Une liste de ce matériel en rapport avec les cours devrait être dressée et présentée en même temps que la demande de reconduction du programme. Comme ces instruments coûtent cher, on pourrait viser à tout le moins à avoir un exemplaire par deux étudiants.

On pourrait envisager la constitution d'une petite collection de laboratoire montée avec des livres et des documents à bon marché en plusieurs exemplaires. Également, certains étudiants ont mentionné qu'ils auraient aimé avoir dans certains cas des exemples concrets de certains types de documents: disques, films, vidéo-cassettes, microformes, etc.

Les acquisitions du projet sont placées à l'INAGHEI, hormis le micro-ordinateur qui se trouve à la Bibliothèque Nationale. La directrice a informé la Mission que cet arrangement est temporaire.

7.- Employeurs et autorités haïtiennes

Du côté des employeurs et des autorités haïtiennes, on a unanimement souligné l'importance et l'intérêt du programme. Il ne fait aucun doute, dans l'esprit de la mission, que le cours a largement répondu aux attentes et aux objectifs qui avaient été formulés lors du Projet initial.

Les Ministères de la Fonction Publique et de l'Éducation Nationale, informés de l'incertitude à propos de la reconnaissance du diplôme de fin de cours à être délivré aux étudiants, ont manifesté la plus grande disposition à apporter une solution satisfaisante à ce problème dès qu'ils en seront touchés officiellement.

C.- CADRE INSTITUTIONNEL DU PROJET

1.- Cadre institutionnel de la documentation

Le cadre institutionnel de la documentation en Haïti est dans un état particulièrement triste et pénible qu'expliquent les conditions de vie politique et secondairement la pauvreté des ressources économiques.⁴

Les deux considérants de la formation des collections haïtiennes que présente la loi sur la presse de 1922, promulguée durant l'Occupation du pays par les États-Unis d'Amérique, mettent en évidence le rôle central des forces de police dans les structures politiques du pays.

Considérant que, sans porter atteinte au principe de la liberté de la Presse garantie par la Constitution, il importe d'adopter un système de répression plus efficace pour certains délits qui pourraient être commis par ce moyen ou par tout autre mode de publication;
Considérant qu'il est aussi urgent de prévoir des pénalités en cas d'inobservance des mesures de police édictées dans la présente loi;
(...) l'imprimeur sera tenu d'en faire, pour les collections nationales
(...) un dépôt de cinq exemplaires à la Secrétairerie d'État de l'Intérieur (...).

⁴. - "Pourquoi (les intentions des législateurs ne se concrétisent pas)? Les raisons sont multiples: économiques (pas toujours comme on a tendance à le croire), politiques, certes oui et ceci à plusieurs niveaux." Jean Wilfrid Bertrand et alii, "Répertoire commenté de la législation haïtienne relative aux unités documentaires: Pour une nouvelle politique documentaire en Haïti." Notes Bibliographiques Caraïbe, v.6, n° 40 (mars 1983), p. 1. Le politique reparait comme toile de fond de cette situation accablante dans un texte du même auteur - un des piliers du projet qu'évalue la Mission --, que cite le rapport de Jean de Chantal: "Puisque notre pays est économiquement faible, l'alibi est vite trouvé. Il serait fort intéressant de faire tout cela, mais ce n'est pas prioritaire, car il faut d'abord donner à manger aux Haïtiens. La nourriture intellectuelle, la diffusion des connaissances sont indispensables aussi à toute communauté moderne et elles sont inconcevables sans l'appui d'unités documentaires quantitativement et qualitativement organisées. Ignorance de tout cela, négligence, calcul politique peut-être et d'autres raisons semblent avoir engendré un comportement, un état d'esprit, une philosophie qui depuis ces dernières années semblent vouloir changer." Jean Wilfrid Bertrand, Organisation du système national haïtien d'information en 1982. communication à l'ACURIL XIII, Caracas, Universidad Central de Venezuela, 25-31 mai 1982, p.3, cité par Jean de Chantal, État des structures documentaires en Haïti et des besoins en matière de formation. Rapport de mission, Aylmer, Québec, avril 1983, ronéo.

⁵. - Jean Wilfrid Bertrand et alii, op. cit., p. 6.

Cette loi sur la presse qui tenait lieu de loi du dépôt légal est abrogée en 1979. En mars 1980, une nouvelle loi entre en vigueur. L'aspect "conservation des publications Haïtiennes, n'a semble-t-il pas retenu l'attention des législateurs"⁶ du dernier régime politique.

En 1978, Jean Wilfrid Bertrand présente à l'École Nationale Supérieure des Bibliothécaires un mémoire intitulé "Lecture publique, problème de langue et alphabétisation en Haïti en 1975".⁷ Ce travail devient une référence obligée des missions d'experts et des rapports qui se succèdent, y compris ceux qui servent à lancer le Projet qui concerne la Mission d'évaluation.

La lecture conjointe du rapport de Jean de Chantal déjà cité et du Rapport de Synthèse en vue de la Réunion de Concertation INAHCA-AUPELF⁸-CRDI, du 24 au 28 septembre 1989, intitulé "Formation des Techniciens de la Documentation" met en relief les faits suivants:

- 1.- Une succession de missions d'experts, au moins 10 en 10 ans.
- 2.- Une poignée de spécialistes haïtiens s'efforçant avec l'appui de groupes d'intérêts pertinents, nationaux et régionaux de sensibiliser le milieu et, faute de compter sur un appui local, de promouvoir l'assistance externe en ce domaine.
- 3.- La multiplicité des institutions nationales de tutelle et la variété de leurs mandats.

Le désordre du cadre institutionnel considéré est d'autant plus apparent que ses changements se succèdent pêle-mêle dans une courte période. Un tel

⁶. - Ibidem p.4.

⁷. - Jean Wilfrid Bertrand, "Lecture publique, problème de langue et alphabétisation en Haïti en 1975" Villeurbanne France, École Nationale Supérieure de Bibliothécaires, 1978, 142 promotion, ronéo.

⁸. - Association des Universités partiellement ou entièrement de langue française.

désordre peut être interprété de plusieurs manières. La Mission le conçoit comme un processus de négociation entre les parties concernées: l'état et les gouvernements, les institutions de service, les professionnels, les fonctionnaires et les usagers.

La stratégie proposée à la suite de l'évaluation du cadre institutionnel du Projet, tient compte de l'ambiance hautement défavorable à la documentation qui caractérise le style de développement national. Elle a pour objectif d'optimiser la participation des associations professionnelles et des institutions officielles qui essaient de transformer notre état policier et d'inaugurer une autre ère.

2.- Cadre institutionnel du Projet

a.- L'Institution de tutelle et les objectifs

Dans son Abrégé du Projet, le CRDI constate que les infrastructures documentaires ne constituaient pas une priorité pour le gouvernement haïtien, mais que la création de l'INAHCA semblerait améliorer de beaucoup la situation. Or par décret du Conseil National de Gouvernement du 12 mars 1986, l'INAHCA est supprimé. S'il fallait croire le raisonnement du CRDI (para. III, IV et V de l'Abrégé du Projet), l'on serait revenu, avec cette fermeture, à l'état d'abandon des unités de documentation relevant de l'état, en particulier de la Bibliothèque Nationale et des Archives Nationales.

Durant les années qui s'écoulaient après le départ des Duvalier, les initiatives des individus concernés gagnent en efficacité. Avec la fermeture de l'INAHCA, le Projet perd le puissant patronage de la Première Dame de la République. Les Archives et la Bibliothèque nationales deviennent des services autonomes sous la tutelle du Ministère de l'Information et de la Coordination. Le premier Chargé de Projet est le Directeur des Archives Nationales. Par lettre du 16 avril 1987, la

directrice de la Bibliothèque Nationale informe le CRDI que le Ministère de tutelle ordonne le transfert du Projet des Archives Nationales à la Bibliothèque Nationale. Toutefois, l'absolutisme d'avalierien étant probablement passé à l'histoire, la réalisation des objectifs du Projet implique, dorénavant, le respect des responsabilités administratives de ses partenaires institutionnels. En vue de l'objectif à long terme, à savoir la mise en place d'une institution supérieure de formation, l'appui de l'Université ou, au cas où il s'agit d'une entreprise privée, de l'assentiment du Ministère de l'Éducation sont indispensables.

Le troisième objectif du Projet est libellé de façon à estomper la carence de mandats de l'institution de tutelle en matière de formation. Le Projet viserait à présenter à l'INAHCA (dépendance du Ministère de l'Information) des recommandations quant à son implantation à long terme au sein de l'INAGHEI (dépendance de l'Université).

Ce contenu subsiste encore. Dans sa visite au Ministère de l'Éducation (recteur a.i. de l'Université), la Mission a eu l'opportunité d'entendre ce dernier souligner que l'Agence d'exécution, la Bibliothèque Nationale (et partant l'institution de tutelle) n'avait pas de mandat quant aux programmes de formation.

Le paragraphe 26 de l'Abriège note que l'INAHCA identifie l'INAGHEI comme organisme d'exécution du Projet. Toutefois, le paragraphe 8 appelle l'INAGHEI l'organisme d'accueil. Dans la conception même du Projet, le rôle de l'INAGHEI,

est bien. *NGC → INAGHEI pour cours organisme d'exécution*

La Mission rapporte cet imbroglio -- et pourrait donner plus de détails -- pour souligner les démarches laborieuses des individus intéressés et leurs efforts pour faire avancer la bibliothéconomie dans un pays gouverné par un pouvoir

policier absolu. Contrairement à ce que l'on observe ailleurs, ici les institutions ont l'air de changer, mais les individus et leurs intérêts demeurent.⁹

En plus de la disparition de l'INAHCA, le Projet doit surmonter les difficultés provenant de la crise du milieu universitaire et partant de l'INAGHEI. Sa phase d'exécution est retardée. Des solutions "pratiques" sont inventées, mais la participation de l'INAGHEI de même que les liens institutionnels avec l'Université s'évaporent. L'INAGHEI offre ses locaux, est dépositaire du matériel pédagogique acquis et sa bibliothécaire en plus d'être directrice de formation du Projet, siège dans son Conseil Scientifique. Néanmoins, les autorités administratives de l'institution et celles de l'Université sont tenues à l'écart.¹⁰

b.- L'Institution d'accueil et les risques du Projet

Dans les interviews accordés à la Mission, l'INAGHEI est considéré comme une institution d'accueil. Ce va-et-vient du rôle d'organisme d'exécution à celui d'institution d'accueil auquel invite l'Abrégé met en question la deuxième partie du para. VIII de ce document ou tout au moins convertit la reconnaissance dont il est fait question en une prise de position simplement verbale:

D'autre part, le Gouvernement haïtien a reconnu l'importance d'un cadre institutionnel de niveau universitaire pour cautionner le projet et pouvant offrir, à la fin du financement externe, les conditions nécessaires au maintien du programme de formation, voire à la mise en place éventuelle d'un programme de niveau supérieur.

⁹. - Par exemple, le texte présenté à la Mission comme le document de projet soumis à la considération du CRDI, est intitulé: "Projet de formation de bibliothécaires dans le cadre du Département de Bibliothéconomie et d'Archivistique de la Faculté d'Éthnologie". Le premier Chargé de Projet est le directeur des Archives Nationales, un enseignant à la Faculté d'Éthnologie.

¹⁰. - Le CRDI est saisi de cette situation de façon indirecte, dans la lettre du 6 avril 1987 de la Directrice de la Bibliothèque Nationale déjà citée. On y lit: "Nous aimerions également souligner à votre aimable attention, que suite aux démarches du Conseil Scientifique auprès de l'INAGHEI, des propositions concrètes et définitives ont été élaborées par cette Institution, lesquelles ont offert un meilleur encadrement pédagogique, administratif et logistique de ce centre universitaire, pour une insertion plus directe du programme au sein des structures académiques de l'INAGHEI."

Il ne semble pas à la Mission d'évaluation que les conditions de maintien du programme de formation soient réalisées, ni qu'elles le seront à la fin du financement externe, étant donné l'ambiguïté de la participation de l'Université dans le cadre institutionnel du Projet.

Le risque fondamental du Projet que ne retient pas l'Abrégé -- et que peut-être ne pouvait retenir l'Abrégé -- vient de la toute puissance de sa patronne de l'heure. Celle-ci n'étant plus, il est clair que l'objectif à long terme n'était pas réaliste. La Mission propose sans écarter cet objectif, de centrer le Projet sur un but plus modeste qui sera décrit ultérieurement. Puisqu'il s'agit de risques du Projet, il faut malheureusement ajouter que l'arsenal de "solutions pratiques" à l'haïtienne peut toujours surprendre les meilleurs analyses.

c. - La Coopération avec le Cégep Lionel Groulx

Dès les débuts du Projet, il fut convenu d'associer une institution québécoise à titre d'organisme coopérant. C'est ainsi que Monsieur Jacques Paradis, alors coordonnateur du Département des Techniques de la documentation du Cégep Lionel-Groulx au Québec, fût invité à participer à la réunion de concertation tenue à Port-au-Prince en septembre 1984.

Le Projet initial prévoyait pour le directeur de formation un stage de quatre mois au Cégep Lionel-Groulx pour lui permettre de se familiariser avec ce type d'enseignement. Le stage eut effectivement lieu de septembre à décembre 1986. La démission ultérieure du directeur de formation eut pour conséquence une perte de contact entre le Cégep et le Projet.

Le Projet initial prévoyait aussi trois visites en Haïti, dont une d'évaluation, pour un professeur du Département des Techniques de la Documentation. Ce n'est qu'avec la présente Mission d'évaluation que le Cégep renoue avec le Projet grâce au choix, comme membre de la Mission, de Monsieur Jacques Paradis. La Mission

remarque que les possibilités de coopération, telles que prévues lors du Projet initial, n'ont pas été suffisamment exploitées.

Il convient de revoir le rôle joué par le Cégep Lionel-Groulx, dans le cadre d'une reprise éventuelle du Programme. Sans avoir à relancer le stage du directeur de formation au Cégep, cette institution pourrait servir de milieu-ressource et de milieu d'échange.

Plusieurs options méritent de retenir l'attention. Les professionnels et futurs professionnels de la documentation en Haïti appelés à faire un séjour au Canada pourraient prévoir une courte visite au Cégep de Sainte Thérèse, ce qui leur permettrait de prendre contact avec un milieu destiné spécifiquement à l'enseignement professionnel et technique dans leur domaine.

Le Cégep pourrait être consulté dans le cas de professeurs étrangers à inviter au programme et en ce qui concerne l'achat de matériel et d'instruments de travail.

La Mission recommande que les étudiants ayant obtenu les meilleurs résultats effectuent à la fin des cours un bref séjour au Québec. Ces stagiaires seraient reçus par le Cégep et pourraient participer à des échanges avec ses professeurs et les collègues en techniques de la documentation. Ils visiteraient des bibliothèques québécoises et observeraient la mise en application des connaissances obtenues durant le cours.

Le stage au Québec renforcerait leur sens d'appartenance à la profession et profiterait aux techniciens de la documentation du Québec qui s'ouvriraient ainsi à de nouvelles dimensions de l'exercice de leur profession.

De plus, il n'est pas interdit d'envisager, dans le cadre d'un projet complémentaire, que des étudiants québécois en techniques de la documentation effectuent à leur tour, une brève visite en Haïti.

Par ailleurs, on pourrait aussi institutionnaliser certains échanges notamment au niveau des plans de cours et au besoin d'autres documents (laboratoires, publications, etc.)

Quoiqu'il en soit, il serait bon que le directeur de la formation reste en contact avec le Département des Techniques de la Documentation du Collège.

Il ne nous semble pas qu'il y ait lieu de prévoir dans le programme un budget très considérable pour le Collège. Les sommes dépensées dans le cadre du premier budget (un seul voyage par exemple au lieu de trois) pourraient probablement suffire à moins que l'on prévoit une participation de la part de l'institution, comme pourrait l'être sa participation à une Mission d'évaluation.

3.- Les Partenaires du Projet

Le Projet s'exécute dans le cadre d'une vaste et complexe négociation entre, d'une part, l'état et les gouvernements, et de l'autre, les professionnels de la documentation et le public en général. Il y a crise de l'état ou mise en place de nouvelles structures politiques; crise ou réforme de l'administration publique, crise ou réforme de l'université et de l'éducation nationale, crise ou réforme des infrastructures d'information.

Depuis février 1980, les institutions, impliquées dans la mise en place des structures de l'information sont dotées de nouvelles possibilités politiques. Elles ont leurs mandats et une influence que le Projet ne peut sous-estimer. De plus ces institutions ont toutes, la possibilité et les moyens d'établir des réseaux nationaux et internationaux de documentation et de formation de spécialistes de la documentation. La Mission identifie les partenaires suivants:

- 1.- L'organisme de tutelle -- le Ministère de l'Information et de la Coopération, l'organisme de facto d'exécution -- la Bibliothèque Nationale, de même que les Archives Nationales. Pour le moment, le Ministère de tutelle et ses

services autonomes ont des mandats quant à la documentation,¹¹ mais la formation de spécialistes de la documentation ne leur a jamais été confiée en termes institutionnels. Un réseau de bibliothèques municipales est rattaché à la Bibliothèque Nationale et tôt ou tard elle sera le dépositaire légal des publications du pays. Quant aux Archives Nationales, elles possèdent aussi des ramifications dans tout le pays.

- 2.- Le Ministère de la Fonction Publique récemment créé et son Centre de Formation et de Perfectionnement des Agents de la Fonction Publique (CEFOPAFOP) ont un mandat évident en ce qui a trait à la formation des fonctionnaires y inclus des techniciens de la documentation au service de l'Etat.
- 3.- Le Ministère de l'Éducation, traditionnellement organisme de tutelle de la Bibliothèque Nationale, a un droit de regard sur tout le système scolaire et fonctionne comme ministère de tutelle de l'Université. L'établissement d'un programme de niveau supérieur à l'INAGHEI peut requérir son assentiment. Les bibliothèques universitaires constituent un réseau potentiel de grande influence. Il faut ajouter que le Ministre de l'Éducation est actuellement le Recteur a.i.
- 4.- Le Ministère du Plan et de la Coordination externe contrôle l'information relative au développement socio-économique, possède un réseau de centres sectoriels d'information. Le Ministère a droit de regard sur les subventions extra-budgétaires que peut recevoir tout organisme du gouvernement.
- 5.- L'Association des Bibliothécaires constitue un groupe d'intérêt et de pression lié à des entités semblables au niveau régional et international. Elle réunit les personnes qualifiées et est, dans l'ombre, le véritable

¹¹. - Sous le gouvernement éphémère de M. Leslie Manigat, la Bibliothèque Nationale avait été placée sous un autre Ministère de tutelle, celui de la Culture.

organisme de tutelle du Projet. De plus, elle accueillera en son sein toute personne nouvellement formée par le Projet.

4.- La structure administrative du Projet

Le para. 14 de l'Abbrégé retient la définition suivante du Conseil Scientifique:

(...) le Conseil Scientifique nommé par l'INAHCA, constitué de trois professionnels de la documentation représentant les organismes de tutelle et les institutions documentaires.

Cette nomination par l'INAHCA des représentants des organismes (sic) de tutelle et des institutions documentaires confère au Conseil Scientifique un rôle consultatif, le seul auquel peut s'accommoder le pouvoir absolu exercé par la Première Dame d'alors. Mais l'exécution du Projet a lieu après la disparition de l'INAHCA, cette nomination par l'organisme de tutelle n'a plus sa raison d'être.

Le Conseil comprend l'ancien Chargé de Projet: le Directeur des Archives nationales, l'actuelle Chargée du Projet: la Directrice de la Bibliothèque nationale, et les deux directeurs de formation qui se trouvent être une bibliothécaire de l'INAGHEI, l'autre, documentaliste du Ministère du Plan.

Ces deux derniers membres n'ont aucun mandat de leurs unités administratives d'attache et ne présentent pas systématiquement à leurs supérieurs hiérarchiques des rapports sur la bonne marche du Projet. De plus, étant nommé à leur poste de directeur de formation et au Conseil Scientifique par ce même Conseil dont ils constituent la moitié, il s'en suit une situation ambiguë, source de frictions au sein de cette instance et entre celle-ci et les stagiaires. Les membres du Conseil sont stratifiés, ce qui détruit sa possibilité de prendre des décisions collectives, telle que définie au para. 15 du Résumé de Projet.

- Le Conseil scientifique a pour fonctions:
- de déterminer les grandes orientations du programme et d'en préciser les modalités;
 - de déterminer les modalités des tests de sélection des candidats;

- d'approuver les programmes des cours préparés par le Directeur de la formation et les professeurs invités;
- d'examiner et de décider des modes de contrôle continu et d'évaluation des stagiaires.

De fait l'organisme d'exécution et de gestion financière, l'organisme de supervision et la direction de formation ne forment qu'un seul et même corps, cumulant toutes les fonctions de direction du Projet. La correction de cette anomalie est urgente. Dans le cas d'une reprise éventuelle du Projet, des définitions nettes et claires devraient séparer les attributions de chacune de ses instances.

D.- ATTRIBUTION ET RECONNAISSANCE DU DIPLOME

Le troisième mandat confié à la Mission se réfère à la nature et au mode d'attribution du diplôme de fin de cours, et la reconnaissance du dit diplôme par les autorités éducatives et administratives. On lit dans les instructions remises aux stagiaires au début des cours le paragraphe suivant relatif au diplôme convoité:

Les candidats qui auront réussi les trois sessions de cours bénéficieront d'un diplôme de technicien de la documentation. Ceux qui n'auront pas satisfait à ces exigences pourront bénéficier d'un certificat attestant qu'ils ont suivi un certain nombre de cours.

Le problème du mode d'attribution du diplôme ne doit à aucun moment se contondre avec celui de sa reconnaissance par les autorités compétentes.

A propos de l'attribution du diplôme, la Mission recommande -- étant donné la confiance faite par le Conseil Scientifique aux directeurs de formation, la haute qualité technique des cours dispensés et dont elle témoigne, le nombre d'heures de travail imposé aux stagiaires et les résultats rapportés par leurs professeurs et leurs employeurs -- que tous ceux qui ont subi avec succès les épreuves du

Programme reçoivent le même diplôme, une attestation étant délivrée aux autres comme convenu.

La Mission estime que la nature et la reconnaissance du diplôme sont des problèmes liés qu'il incombe aux responsables du Projet de résoudre. Les nombreux écueils à l'implantation du Projet expliquent que ce problème subsiste encore, créant un malaise entre stagiaires, directeurs de formation, Conseil Scientifique et Chargée de Projet. La Mission note que plus de sept mois se sont écoulés depuis la fin des cours et que les finissants n'ont pas encore reçu le diplôme ou l'attestation qu'on leur doit.

Il semble difficile d'obtenir, suivant les termes du paragraphe 8 de l'Abrégé de Projet, que l'INAGHEI sanctionne le diplôme délivré. Toutefois l'apposition de la signature des membres du Conseil Scientifique et des autorités compétentes du Ministère de la Fonction Publique et de l'Éducation Nationale légitimerait le diplôme.

Fort heureusement, le Directeur Général de la Fonction Publique de même que le Ministre de l'Éducation nationale ont informé la Mission que des démarches de la Chargée du Projet, basées sur les cursus, le nombre d'heures dispensées, les qualifications des enseignants et les accords signés avec le CRDI, et sans qu'il soit nécessaire de soumettre les étudiants à une nouvelle évaluation, déboucheront aisément sur la reconnaissance du diplôme.

Le Projet sera conclu une fois les diplômes et attestations remis. Les recommandations de la Mission quant à son éventuelle reprise méritent d'être considérées, une fois complétées les démarches indiquées par les Ministères compétents pour l'obtention de la reconnaissance du diplôme.

E. - RECOMMANDATIONS

La Mission d'évaluation félicite la Chargée de Projet, le Conseil Scientifique, les Directeurs de formation et les stagiaires, pour les sacrifices qu'ils ont consentis afin de mener à bien le Projet et recommande au CRDI sa reconduction.

Elle recommande de plus, si les prévisions budgétaires le permettent de considérer deux reprises du Projet, afin de créer une masse critique d'environ 75 techniciens de la documentation. Elle endosse la suggestion se référant au choix des éventuels candidats parmi les employés des bibliothèques de province et de celles du secteur privé. Elle souligne que les candidats des ministères et des facultés non représentés durant le premier cours devraient être préférés aux autres postulants de la capitale.

En tenant compte du fait que l'expérience de l'Ile Maurice sur laquelle est basé ce Projet a montré que le marché de travail de ce genre de techniciens n'arrive à se saturer que très difficilement,¹² la Mission retient une suggestion du Ministre de l'Éducation nationale et propose au Projet de viser à la création d'une École supérieure de techniciens de la documentation, au lieu d'une maîtrise en bibliothéconomie.

La Mission pense qu'à la fin du financement extérieur, les options seront les suivantes: soit la création d'une école supérieure publique, liée à l'Université - et de préférence à l'INAGHEI --, soit la création d'une école supérieure privée sous la tutelle de l'Association ou d'un groupe de bibliothécaires. Étant donné les tendances à la privatisation de l'enseignement en Haïti, cette dernière option semble la plus viable.

Pour ce qui est de la possibilité de lancer une maîtrise en bibliothéconomie, la Mission n'est pas convaincue que le Projet a travaillé directement à la satisfac-

¹². - Rapport de Jean de Chantal, op. cit., p. 4.

tion de ce besoin, par ailleurs, indiscutable. Elle ne croit pas non plus qu'une éventuelle reprise du Projet aiderait à progresser dans ce sens, vu les exigences académiques de la maîtrise considérée. Toutefois, il faut travailler pour qu'à la conclusion du Projet et, par ricochet, les autorités administratives et éducatives aient une attitude favorable à une telle entreprise.

La Mission recommande qu'une éventuelle reprise du Projet obéisse à la stratégie suivante visant à neutraliser les effets de la crise politique et le manque de définition causé par les réformes en cours:

- 1.- Se fixer comme objectif à moyen terme la création d'une masse critique de techniciens de la documentation, prendre des mesures pour leur construire une image positive aux yeux du grand public et les inviter à rejoindre les associations nationale et régionale de leur profession.
- 2.- Parer aux changements éventuels des organismes de tutelle et à la faiblesse des mandats confiés à l'organisme d'exécution -- la Bibliothèque Nationale -- en ce qui a trait à la formation, en resserrant les liens institutionnels entre les partenaires du Projet, notamment l'Université et les Ministères de la Fonction Publique et de l'Éducation. La correspondance de la Chargée du Projet devrait témoigner des efforts fait pour les informer dans le détail des progrès réalisés.
- 3.- Établir un système de poids et contre-poids au sein du Conseil Scientifique en invitant les Ministères impliqués et l'Association des Bibliothécaires à désigner leurs représentants au Conseil. Il est entendu que de tels représentants tiendront systématiquement leurs mandataires au courant de la bonne marche du Projet.

La Mission recommande de changer la composition du Conseil Scientifique dans le sens décrit au paragraphe précédent. La Directrice ou le Directeur de la Bibliothèque Nationale, en sa qualité de représentant du Ministère de tutelle, en

serait la ou le président(e). Le Directeur de formation en serait le rapporteur; il n'y aurait pas droit de vote. Le Conseil Scientifique adopterait à sa première session un règlement interne, suggéré par sa ou son Président(e), à partir des documents de base du Projet et de l'expérience acquise.

La Mission recommande de revenir à la formule originelle d'un seul Directeur de formation, employé à plein temps, nommé par le Conseil Scientifique et assisté d'autant d'attachés de cours que le juge nécessaire ce Conseil. Les fonctions du Directeur de formation sont définies dans le contrat signé le 16 Juin entre celui-ci et le Ministère de l'Information:

Le Directeur de la formation jouera le rôle de personne ressource permanente dans l'exécution du programme et sera le coordonnateur de l'ensemble des activités du Projet. Il travaillera en étroite collaboration avec le Conseil Scientifique du programme (...)

La Mission recommande une plus grande participation des étudiants dans le déroulement du Projet, au moyen d'évaluations périodiques, parallèles à celles qu'ils subissent à la fin de chaque cycle. Les évaluations seront adressées pour information au Conseil Scientifique.

La Mission recommande la tenue, à la fin d'une éventuelle reprise du cours, d'un symposium national de bibliothécaires, techniciens de la documentation et de décideurs des organismes impliqués. Ce symposium aurait l'un ou plusieurs des objectifs suivants:

- 1.- de rehausser l'image de la profession,
- 2.- de sensibiliser le public quant aux obstacles au développement des sciences de l'information en Haïti,
- 3.- de promouvoir la formulation d'une politique de l'information et la promulgation d'une loi du dépôt légal, et
- 4.- d'analyser les options de développement de la profession dans le pays et de formuler des recommandations à l'endroit des autorités édu-

catives et administratives, de même que de l'Association des Bibliothécaires.

La réalisation de réunions nationales ne devrait pas être onéreuse. Si le CRDI opte pour une double reprise du projet, comme il est recommandé, il conviendrait de considérer la possibilité d'en réaliser une à la fin de chaque reprise. Le premier symposium traiterait des trois premiers objectifs, et le second centrerait son attention sur l'analyse des options pour la création d'une institution permanente de formation de ressources humaines en sciences de l'information.

ANNEXE I
CHRONOLOGIE DE LA MISSION

Mardi, 25 juillet 1989

15h00 - 18h00:

Rencontre entre Jean Casimir et Jacques Paradis pour la planification du travail.

Mercredi, 26 juillet 1989

19h00 - 11h30:

Rencontre avec le Conseil scientifique responsable du Projet et comprenant les membres suivants:

- Mme. Françoise Thybulle, directrice de la Bibliothèque Nationale d'Haïti et responsable de la gestion du Projet.

- M. Jean Wilfrid Bertrand, directeur des Archives Nationales d'Haïti.

- Mme. Adeline Ogé, directrice de la Bibliothèque de l'INAGHEI, et directrice de formation.

- M. Agousse Telfort, coordonnateur de l'Unité de Documentation et de Publications du Ministère du Plan et directeur de formation.

-- Présentation de la Mission d'évaluation.

-- Établissement d'un calendrier de travail.

11h30 - 12h00:

Rencontre avec le Conseil Scientifique et les étudiants au sujet de la reconnaissance du diplôme de fin d'études.

13h30 - 15h30:

Rencontre avec Mme Françoise Thybulle.

17h30 - 22h30:

Rencontre avec M. Patrick Tardieu, directeur de la Librairie "L'Action Sociale" et ex-directeur de formation.

Jeudi, 27 juillet 1989

9h00 - 10h00:

Visite de la Bibliothèque Nationale.

10h30 - 13h30:

Rencontre de M. Jacques Paradis avec un groupe d'étudiant(e)s du programme.

15h00 - 16h30:

Rencontre avec Mme. Françoise Thybulle.

17h00 - 20h30:

Rencontre avec M. Agousse Telfort.

Vendredi, 28 juillet 1989

- 9h00 - 9h30: Rencontre avec M. Wilfrid Bienaimé, Directeur Général du Ministère de la Fonction Publique.
- 10h00 - 10h30: Rencontre avec M. Rémy Zamor, Ministre de l'Éducation.
- 11h00 - 11h30: Rencontre avec M. Wilner Dessources, Ministre de la Fonction Publique.
- 11h30 - 12h30: Rencontre avec M. Agousse Telfort et visite de l'Unité de Documentation et de Publication du Ministère du Plan et de la Coordination externe.
- 12h30 - 14h30: Rencontre à l'INAGHEI avec Mme. Adeline Ogé.
- 15h30 - 17h30: Rencontre avec M. Jean Wilfrid Bertrand et visite des Archives Nationales.

Samedi, 29 juillet 1989

Préparation du Rapport et lecture des dossiers.

Dimanche, 30 juillet 1989

Préparation du Rapport final

Lundi, 31 juillet 1989

- 9h00 - 10h00: Rencontre avec Mme. Françoise Thybulle.
- 13h00 - 13h30: Rencontre avec Mme. Anne-Marie Nazon, Ministre de l'Information et de la Coordination.
- 15h00 - 17h00: Rencontre avec le Conseil Scientifique pour la présentation des grandes lignes du Rapport Final.

Mardi 1^{er} Août 1989

- 8h00 - 9h00: Rencontre de M. Jacques Paradis avec les étudiants.

Mercredi 8 Août 1989

- 10h00 - 11h30: Rencontre de M. Jean Casimir avec Mme. Jacqueline Sanon, Bibliothécaire de la Faculté d'Agronomie et de Médecine vétérinaire.

ANNEXE II
LISTE DES COURS DISPENSES

Première session (Janvier - avril 1988)

- Introduction à la documentation (A. Ogé)
- Catalogage I (A. Ogé)
- Classification et introduction à l'indexation (A. Telfort)
- Introduction à l'archivistique (A. Telfort)

Deuxième session (Mai - juillet 1988)

- Catalogage II (A. Ogé)
- Introduction à l'informatique documentaire (A. Ogé)
- Techniques d'indexation (A. Telfort)
- Analyse et langages documentaires (A. Telfort)

Troisième session (Septembre - décembre 1988)

- Introduction au CARISPLAN et langage documentaire II (A. Telfort)
- Référence (A. Ogé)
- Périodiques (A. Ogé - A. Telfort)
- Stage (A. Ogé - A. Telfort)